

vant son retour ici, il visitera les rivières Columbia et McKenzie (l'Oregon et l'Unjigah). Il a pris avec lui une série nombreuse de questions adressées par la Société d'Histoire Naturelle de cette ville, à tous les facteurs et traitans maintenant au service de la Compagnie dans l'intérieur, relativement à l'histoire naturelle et à la géographie physique du pays, ainsi qu'aux mœurs, usages, coutumes, langues, et institutions des aborigènes. Les réponses à ces questions seront reçues dans le cours de cet automne et de l'automne prochain; et lorsqu'elles auront été convenablement rédigées, elles seront publiées.—*Montreal Gazette.*

Une cause de quelque importance pour les commerçans, a été décidée Mardi (21) par les Juges du Banc du Roi en vacations. Peter McNIE de Sorel avait fait sortir un *capias* contre John DICKSON, Sergent du 71me. Regt. pour une dette de £16, en vertu duquel Dickson fut confiné dans la prison commune de cette ville. Une application de la part du Capitaine Charles STUART, officier supérieur de Dickson, fut présentée par le Solliciteur Général, demandant, en vertu de l'Acte de Mutinerie, l'élargissement de Dickson. L'Acte de Mutinerie mentionne qu'aucun soldat ne pourra être arrêté pour une dette au-dessous de £20 sterling. Mr. ROSSITER pour McNIE, s'opposa à l'application, sur les motifs que les Juges en vacations n'étaient pas compétents à prendre connaissance de l'application, et que Dickson n'était pas un "soldat" suivant l'intention de l'Acte. Le Solliciteur Général en réplique, prouva par l'Acte de Mutinerie, afin que le public ne fût pas privé sans nécessité des services d'aucun soldat, que tout Juge était compétent à décider sur l'application d'un officier, réclamant un de ces honores sous la garde des autorités civiles; et que tout Sergent étant un officier non commissionné, ayant un petit grade, n'en était pas moins un soldat. La cour accorda la demande de la pétition, et en conséquence Dickson fut élargi.—*Ib.*

Mercredi dernier, il a été fait une étrange découverte dans la rue St. Jacques. La branche du tuyau qui conduit l'eau dans la maison du Docteur ROBERTSON, parut entièrement bouchée, et l'obstacle fut levé par le moyen d'une pompe à ressort. On découvrit ensuite un semblable obstacle dans le tuyau qui conduit dans la maison de Mr. BREWSTER dans la même rue, et le même moyen ayant été employé inutilement, le tuyau fut coupé, et il se trouva qu'il renfermait une petite lamproye d'environ huit pouces de long, qui doit avoir été pompée de la rivière à travers le réservoir. Nous ne croyons pas qu'on ait jamais trouvé de lamproyes dans le St. Laurent, et cette découverte a quelque chose de curieux. L'animal est conservé dans de l'esprit de rhum, et fait maintenant partie de la collection de la Société d'Histoire Naturelle de cette ville.—*Ib.*